

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1626**

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 11 janvier 2021, le règlement numéro 1626 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 334 afin d'ajouter l'usage spécifiquement permis de « Service de réparation d'automobiles (garage) ne comprenant pas de pompe à essence » dans la zone C03-336 (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval) ».**

Ce règlement est entré en vigueur le 21 janvier 2021, soit à la date de délivrance, par la Municipalité régionale de comté de Bécancour, du certificat de conformité.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1. Suite à l'ouverture partielle de l'hôtel de ville, toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau, en prenant un rendez-vous pour la consultation, ou en communiquant avec la soussignée, par écrit, à l'adresse : ist-yves@ville.becancour.qc.ca.

Ville de Bécancour, le 27 janvier 2021.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville